

DECRET N° 2007-523 DU 02 NOVEMBRE 2007

portant nomination de Monsieur Mouhaman Dahirou
DAMBABA en qualité de Conseiller Technique aux
Relations Internationales du Président de la
République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement et le décret n°2007-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} novembre 2007 ;

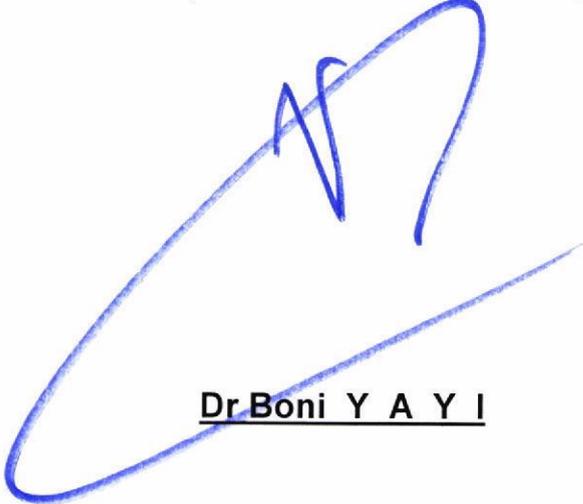
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur Mouhaman Dahirou DAMBABA est nommé Conseiller Technique aux Relations Internationales du Président de la République.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

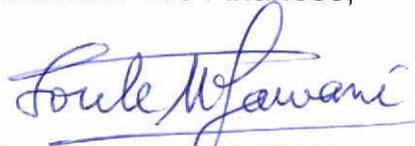
Fait à Cotonou, le 02 novembre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre des Finances,



Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MF 4 AUTRES MINISTERES 25
SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3
BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO1.